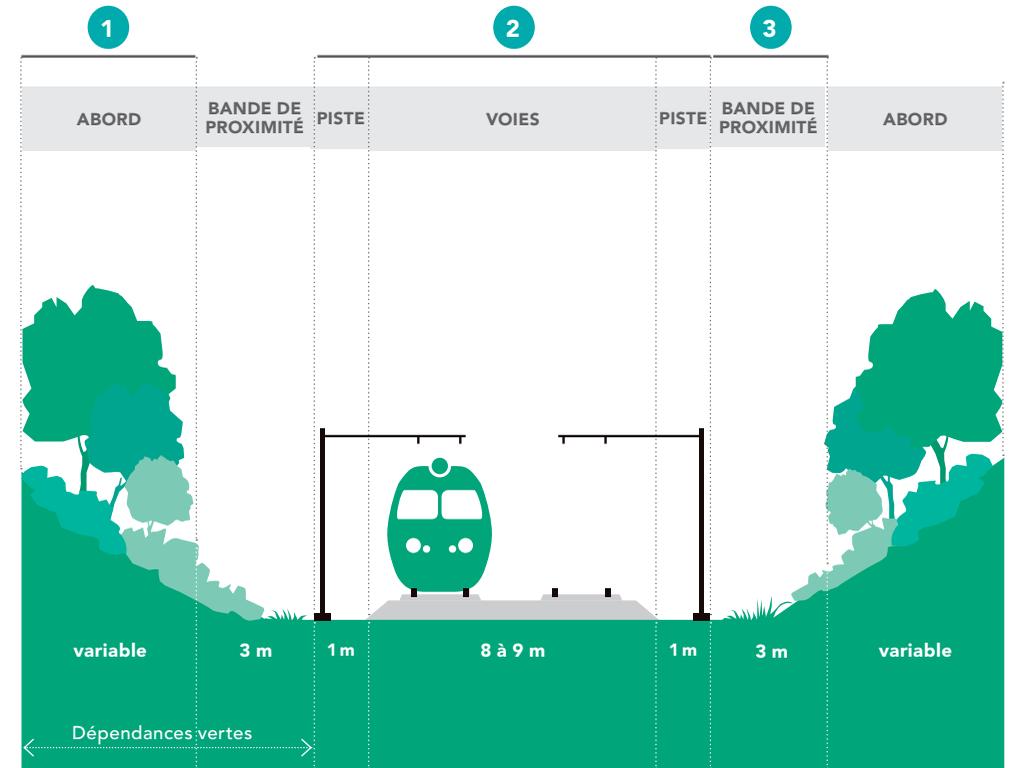




LES PRINCIPAUX ENJEUX BIODIVERSITÉ POUR SNCF RÉSEAU

DÉCEMBRE 2021

LA STRUCTURE DU RÉSEAU FERRÉ NATIONAL (HORS GARES)



1

ABORDS

Objectif :

Entretien plus extensif : limiter le volume des arbres, limiter la végétation arbustive...

Solution appliquée :

Débroussaillage manuel et/ou mécanique

2

VOIES ET PISTES

Objectif :

Zéro végétation

Solution appliquée :

Traitement chimique Préventif et curatif

3

BANDES DE PROXIMITÉ

Objectif :

Maintien d'un enherbement « sous contrôle » pour limiter le travail d'érosion et garantir une bonne visibilité

Solution appliquée :

Fauchage, débroussaillage et élagage annuel ou bi-annuel

Le sujet de la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de nos chantiers de maîtrise de la végétation est en train de monter en puissance depuis quelques années et en particulier suite à un contentieux survenu en 2019 à l'initiative de l'OFB. Ce sujet ne peut donc plus être ignoré dans la préparation et la mise en œuvre des chantiers de maîtrise de la végétation. Ce document de sensibilisation sur ce sujet est interne et à destination de tous les acteurs intervenants dans la maîtrise de la végétation.

LES PRINCIPAUX ENJEUX BIODIVERSITÉ POUR SNCF RÉSEAU

1

VOIES / PISTE

Ballast, milieu de type minéral

- Flore et insectes spécifiques aux milieux rocheux, terrains secs, ensoleillés et chauds voire acides : renoncule à petites fleurs, orpin, orthoptères (sauterelles et criquets à ailes bleues).
- Animaux thermophiles (recherchant la chaleur) : reptiles (lézard des murailles).
- Animaux utilisant la voie comme corridor de déplacement ou territoire de chasse : hérisson et renard, chiroptères et avifaune insectivore.

2

OUVRAGE D'ART / TRANCHEE ROCHEUSE / BÂTI

- Flore et insectes spécifiques aux milieux rocheux.
- Animaux recherchant un habitat (fissures) pour hiberner (chiroptères/Pipistrelle commune) ou se reproduire (avifaune/ moineau domestique, hirondelles).

3

STRATE ARBUSTIVE, ARBORESCENTE

(Haies bocagères continues ou discontinues, arbres isolés, arbres à cavités) et chemins creux adjacents

- Animaux recherchant des habitats (espaces de reproduction et/ou d'hibernation) : nids oiseaux, trous de pics, gîte à chiroptères (dissimulés derrière des écorces décollées ou dans des trous de pics) : avifaune, chiroptères, et insectes (papillons, coléoptères...).
- Animaux recherchant des corridors (déplacement, chasse et alimentation) : chiroptères.

5

STRATE HERBACÉE

- Animaux recherchant des corridors de déplacement, des espaces d'alimentation, de reproduction, de gîte :
 - reptiles (lézards, serpents...),
 - amphibiens,
 - mammifères,
 - avifaune,
 - insectes de type libellules et papillons,
- Flore (tulipe sauvage).

4

MICRO-ZONE HUMIDE (Mares, fossés, cours d'eau...)

- Animaux recherchant des espaces de reproduction et d'alimentation :
 - amphibiens (grenouille rousse, salamandre tachetée, triton palmé...),
 - libellules et invertébrés aquatiques,
 - reptiles (couleuvre à collier),
 - avifaune (martin pêcheur, hérons, bergeronnettes...),
 - mammifères (musaraigne aquatique, campagnol aquatique, loutre...).
- Animaux recherchant des matériaux de construction pour leurs nids (hirondelles)
- Flore aquatique (plantain d'eau, fluteur nageant, iris, joncs, scirpes...).

OBJECTIF

> Préserver les espèces qui utilisent les emprises ferroviaires comme gîte, couvert, zone de reproduction, corridor de déplacement, en adoptant des méthodes d'entretien plus adaptées en garantissant la sécurité ferroviaire et celle du personnel.

> Éviter / Réduire l'impact des pratiques d'entretien de la végétation sur la biodiversité au sein des emprises ferroviaires.

Pour SNCF Réseau, l'enjeu d'entretien des emprises ferroviaires se situe dans la préservation d'une végétation non impactante pour la sécurité (visibilité, freinage, stabilité de la voie, risque de coupure électrique, de départ de feux, accès pour les services d'entretien et de secours, ainsi que la collision avec la faune sauvage ou domestique).

L'entretien de la végétation peut potentiellement engendrer des impacts sur la biodiversité :

- impact de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- destruction d'espèces protégées et d'habitats protégés ;
- rupture de corridors écologiques ;
- perturbation des cycles de reproduction.

La destruction d'espèces protégées est interdite par le Code de l'environnement et concerne toutes les emprises, quelles que soient leur taille ou leur activité.

IDENTIFIER MON TERRITOIRE D'INTERVENTION



Milieu urbain et péri-urbain.



Milieu rural.

SUR QUEL TERRITOIRE SE DÉROULE MON CHANTIER?

L'emprise ferroviaire constitue un réservoir de biodiversité.

EN MILIEU URBAIN ET PÉRI-URBAIN

L'emprise des voies ferroviaires constitue également une continuité écologique, entre des parcs/jardins des quartiers, mais aussi une connexion avec les boisements des communes riveraines et des différentes infrastructures (réseau routier, trames vertes et bleues...).

EN MILIEU RURAL

Compte-tenu du déclin de nombreuses espèces des milieux agricoles, les emprises ferroviaires constituent parfois les dernières zones de refuge de la biodiversité ordinaire.



OÙ TROUVER L'INFORMATION RELATIVE AUX ENJEUX NATURALISTES DE MON TERRITOIRE D'INTERVENTION ?

SNCF RÉSEAU

→ SIGMA

Système d'information géographique pour la maîtrise de la végétation.

→ Direction territoriale Bretagne – Pays de la Loire

- Pôle Environnement et développement durable
- Géomaticien pôle PEMOA

→ Infrapôle Pays de la Loire :

Responsable maîtrise de la végétation.

PORTAILS ÉTAT / RÉGION

→ Géoportail national de la connaissance du territoire

Recensant notamment les différents espaces protégés en France
www.geoportail.gouv.fr

→ Biodiv'Pays de la Loire

<https://biodiv-paysdelaloire.fr>

→ Portail de visualisation des données faune et flore en Pays de la Loire

Statut et répartition des espèces non exhaustif.

→ Système d'Information sur la nature et les paysages (SINP) des Pays de la Loire

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/sinp-des-pays-de-la-loire-r2110.html

Données publiques de faune et de flore produites dans la région, de la manière la plus fiable possible techniquement et scientifiquement. En articulation avec la plateforme nationale de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) pilotée par le Muséum national d'histoire naturel (MNHN).

ASSOCIATIONS

Associations de protection de la nature locales : connaissance du territoire, bases de données naturalistes...

→ Bases de données de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en Pays de la Loire :

www.faune-anjou.org

www.faune-loire-atlantique.org

www.faune-maine.org

(Mayenne + Sarthe)

www.faune-vendee.org

AVERTISSEMENT

L'absence de données disponibles ou d'enjeux connus sur un territoire indique qu'il n'y a pas eu de prospection. Toutefois, au sein d'un linéaire bocager, quel qu'il soit, il y a toujours la présence d'espèce(s) protégée(s).

PRIORISER MES PÉRIODES D'INTERVENTION



L'enjeu pour SNCF Réseau est d'éviter au maximum les interventions (notamment pour l'avifaune) lors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes.

Pour l'Infrapôle Pays de Loire cette période s'étale du 15 mars au 31 août. Il s'agit de minimiser le dérangement, voire la destruction des espèces protégées.

De plus, certaines espèces comme les chauves-souris, peuvent être présentes toute l'année dans les haies bocagères (ex : en hibernation derrière des écorces ou dans d'anciennes loges de pics).

AU VU DE LA SITUATION DE LA VÉGÉTATION VIS-À-VIS DE LA LIGNE, ET SI LA PÉRIODE EST À ENJEUX POUR LA BIODIVERSITÉ (MARS À AOÛT)

- Suis-je contraint (pour raison impérative de sécurité) d'élaguer la végétation immédiatement ?
- Puis-je reporter mon intervention à une période moins impactante pour la biodiversité en période « verte » : Automne/hiver ?

| | JAN | FÉV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOÛT | SEPT | OCT | NOV | DÉC |
|-------------|-------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|
| Flore | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte |
| Mammifères | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte | Verte |
| Chiroptères | Verte | Verte | Orange | Orange | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Orange | Verte | Verte |
| Avifaune | Verte | Verte | Orange | Orange | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Orange | Verte | Verte |
| Reptiles | Verte | Verte | Orange | Orange | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Orange | Verte | Verte |
| Amphibiens | Verte | Orange | Orange | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Orange | Verte | Verte |
| Insectes | Verte | Verte | Orange | Orange | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Rouge | Orange | Verte | Verte |

- Période rouge : à éviter.
- Période orange : période tampon qui peut être aussi impactante pour les espèces qui hibernent (reptiles/chiroptères).
- Période verte : à privilégier.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'INFRAPÔLE PDL EN FONCTION DES PÉRIODES DE SENSIBILITÉ

| RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX | | PÉRIODE DE REPRODUCTION DES ESPÈCES DU 15 MARS AU 31 AOÛT | HORS PÉRIODE DE REPRODUCTION DES ESPÈCES |
|--|---|---|---|
| LINÉAIRE COMMUN | Urgence | ● J'interviens librement en prenant des photos de la situation avant/après | |
| | Abattage/élagage/débroussaillage (OTS, plan de remise à niveau de la végétation...) | ● Interdit sauf si demande de dérogation espèces protégées dûment réalisée | ● J'interviens librement |
| | Gestion mécanique des repousses / Entretien courant abords | ● Autorisée, mais vigilance en présence de nids d'oiseaux (faibles et fortes repousses) | ● J'interviens librement |
| | Entretien courant BDP (max. 3 m après la piste et sans abattage mais avec élagage) | ● Autorisée, mais vigilance en présence de nids | ● J'interviens librement |
| | Entretien courant | ● Passage à Niveau, Signalisation, Pistes, FEEDER, Telecom, Petit Débroussaillage Ouvrage d'Art/Ouvrage Hydraulique. J'interviens librement | |
| LINÉAIRE EN AIRE PROTÉGÉE | Urgence | ● J'interviens librement en prenant des photos de la situation avant/après | |
| | Abattage/Débroussaillage (OTS, plan végétation...) | ● Interdit | ● J'interviens en appliquant les prescriptions locales (DREAL, DDT) |
| | Gestion mécanique des repousses/ Entretien courant abords | ● Faibles repousses = Vigilance en présence de nid d'oiseaux | ● J'interviens en appliquant les prescriptions locales (DREAL, DDT) |
| | | ● Fortes repousses = passage systématique d'un écologue | |
| Entretien courant BDP (max. 3 m après la piste et sans abattage) | ● Autorisée, mais vigilance en présence de nids | ● J'interviens librement | |

ATTENTION

Le réseau et les infrastructures SNCF Réseau sont des habitats potentiels pour la biodiversité tout au long de l'année. S'il existe bien des périodes de « moindre impact », cela ne veut pas dire qu'il y a « absence d'impact ».

EN AMONT

→ Information et échanges avec les services de l'État (Directions départementales des territoires – DDT et DREAL) effectuée par la Direction territoriale (PEDD) et la Cellule partenariat de l'Infrapôle.

→ Information auprès des communes concernées (mairies) par la Direction territoriale (Direction de la communication).

PRIORISER MES TECHNIQUES D'INTERVENTION



FAUCHAGE/DÉBROUSSAILLAGE

SITES ET FRÉQUENCE D'INTERVENTION

→ **Piste et bande de proximité :**

1 à 2 fois par an.

→ **Passage à niveau :**

1 à 2 fois par an.

PÉRIODE D'INTERVENTION

→ **Possible toute l'année.**

Idéalement de septembre à mi-mars, en dehors de la période de sensibilité forte pour la biodiversité.

ÉLAGAGE

SITES D'INTERVENTION

→ **Abords et bande de proximité.**

→ **Élagage pour le maintien du gabarit et de la visibilité** (sans dépasser la limite de la bande proximité).

→ **Autorisé toute l'année** lorsqu'il est ponctuel et sous réserve qu'il n'y ait pas de nids.

PÉRIODE D'INTERVENTION À PRIORISER

→ **Septembre – à mi-mars**

(sauf raison impérative de sécurité)

Élagage au strict nécessaire des seuls éléments (branches, ...) portant atteinte à la sécurité de la ligne : proximité voies, caténaires et riverains.

ALERTER

Contact SNCF Réseau et/ou association naturaliste partenaire en cas de constat visuel de nids apparents ou présence supposée d'espèces sauvages.

ABATTAGE

SITES D'INTERVENTION

→ **Bande de proximité et abords.**

- Très marquant pour la population riveraine.
- Impactant pour la biodiversité.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS À PRIORISER

→ **Septembre – 15 mars**

(sauf raison impérative de sécurité)



ANALYSE DE LA SITUATION :

- Danger immédiat ou non ?
- Obligation d'abattre les arbres ou non ?
- Autre solution technique ?

DÉCISION TECHNIQUE :

- Laisser en l'état
- Élagage simple
- Taille en têtard de manière à conserver un corridor écologique

TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE

→ **Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires** aux seuls usages pour lesquelles ils sont autorisés.

→ **Ne pas traiter les zones et secteurs interdits aux traitements :** zones de captage, 5 mètres de part et d'autre des cours d'eau, etc.

→ **Respecter la Loi EGALIM** sur la protection des riverains.

→ **En pulvérisation, ne pas traiter la zone lorsqu'une parcelle bâtie se trouve à moins de 10 m** de la limite d'emprise (notamment en zone urbaine...).

→ **Respecter** les conditions météo et les fiches techniques des produits.

→ **Privilégier la technique du « badigeon »** à celle du pulvérisateur (moins de dérives volatiles)

→ **Sur les abords et les bandes proximité** utiliser uniquement des débroussaillants (= désherbants sélectifs) si la loi le permet.

PRIORISER MES OUTILS D'INTERVENTION



LE LAMIER DE COUPE

- **Utilisation pour l'entretien** des lisières boisées et des ligneux le long des voies.
- **Coupe nette des branches** favorisant une cicatrisation rapide.
- **Diminution du risque infectieux** pour les végétaux.
- **Utilisation rapide.**
- **Laisser si possible les branches au sol** pour favoriser des zones de refuge pour les insectes, micromammifères et reptiles.

LE BROYEUR

- **Utilisation sur les ronciers et la végétation buissonnante** (végétation basse et non sur les ligneux).
- **Préférer une hauteur de coupe** entre 10 et 20 cm.
- **Ramassage des produits de coupe pas obligatoire** : le broyat retarde la repousse des végétaux.

LES MACHINES PORTATIVES INDIVIDUELLES (TRONÇONNEUSES, DÉBROUSSAILLEUSES)

- **Utilisation idéale**, pour un plus grand respect de la biodiversité et des habitats.
- **Plus souple** par rapport aux machines lourdes.
- **Sur des linéaires** qui ne nécessitent pas de faire appel à de lourdes interventions mécanisées.
- **Travaux plus ponctuels.**

L'AVANTAGE DES DÉBROUSSAILLEUSES

- **Permettre la mise en œuvre de technique de fauche si possible hautes**
- Afin de préserver la petite faune vivant au sol et à la base des plantes.
- N'engendrent qu'un seul point de coupe : l'insecte tombant avec la tige.
- Permet de préserver des bandes-refuges pour de nombreuses espèces prairiales.

CARBURANTS

Dans le cadre du respect de la végétation et des habitats naturels, des mélanges adaptés prêts à l'emploi doivent impérativement être utilisés.

HUILES BIO OU BIODÉGRADABLES POUR LES TRONÇONNEUSES

- **moins nocives pour l'environnement et pour le personnel.**

SNCF Réseau

Infrapôle Pays de la Loire

Cellule Partenariat

Responsable Maitrise de la végétation

27 bd de Stalingrad, 44000 Nantes

Direction territoriale BPL

Pôle Environnement et développement durable

1, rue Marcel Paul – BP 11 802

44 018 Nantes cedex 1

Contact : maitrisevegetationpdl@reseau.sncf.fr

